

## MODALITES D'INSCRIPTION ET DE FACTURATION DES SERVICES

### Service transport scolaire

En cas d'annulation ponctuelle du transport du soir, merci d'informer l'ALSH - 02.99.44.20.22 [alsh@erceenlamee.fr](mailto:alsh@erceenlamee.fr) ou la mairie au .02.99.44.30.16 [accueil@erceenlamee.fr](mailto:accueil@erceenlamee.fr)

### Service restaurant scolaire

Le repas des enfants de maternelle est composé de 4 éléments et celui des enfants d'élémentaire est composé de 5 éléments.

Inscription ou annulation des repas sur <https://www.gestion-cantine.com>.

Lorsque l'enfant est présent au repas sans y avoir été inscrit, une majoration est appliquée.

Si votre enfant est malade pensez à le désinscrire sur <https://www.gestion-cantine.com>.

Il est demandé aux parents de fournir une serviette de table en tissu suffisamment grande pour protéger les vêtements de votre enfant. Pour les petits, prévoir un élastique autour du cou afin de favoriser leur autonomie. La serviette doit être nominative. Les serviettes sont rangées dans un sac nominatif fourni par la mairie pendant toute la période scolaire.

### Service garderie périscolaire

Les parents accompagnent leur enfant à l'accueil de la garderie et l'accompagnent dans la structure jusqu'à la prise en charge par l'animateur.

Pour des questions d'organisation, les enfants apportant leur petit déjeuner, ne peuvent pas se restaurer après 8h00.

Les enfants de l'école Jules Verne doivent être déposés à la garderie au plus tard à 8h15 et les enfants de l'école Saint-François au plus tard à 8h25. Après ces horaires, nous vous prions de bien vouloir conduire votre ou vos enfants directement dans les écoles.

Après 16h30, votre enfant est automatiquement conduit à la garderie et vous devez le récupérer au complexe enfance culture. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, aucun enfant ne pourra être récupéré sur le trajet entre l'école et la garderie. Les enfants apportant leur goûter le consommeront au restaurant scolaire. Le retour du goûter à la garderie se fait au plus tard à 17h.

Les enfants qui souhaitent faire leurs devoirs ont un espace dédié les soirs où l'effectif d'enfants accueillis le permet.

### Facturation

La facturation du service garderie commence dès 16h15 et toute prise en charge d'un enfant par le service garderie sera facturée. La facturation s'effectue à la minute. Le règlement des factures (garderie, repas, ALSH, ...) s'effectue de préférence par prélèvement le 10 du mois suivant, annuel pour le transport scolaire. Cette demande de prélèvement est à effectuer sur votre espace personnel en allant sur l'onglet changer moyens de paiement, puis impression du mandat de prélèvement SEPA à signer et à renvoyer par mail avec le RIB pour la valider.

Sur <https://www.gestion-cantine.com> dans votre espace vous recevez un relevé « dénommé facture » et ensuite quelques jours plus tard vous recevez par courrier de la part des impôts la facture sur laquelle est notée prélevée ou à régler avec le QR Code et les identifiants pour payer en ligne ou dans un commerce de proximité.

Pour les « familles nombreuses » de 3 enfants et plus, la municipalité applique la tarification suivante :

- 50% de réduction pour le 3ème enfant inscrit
- 75% de réduction à partir du 4ème enfant inscrit

### Service Accueil de Loisirs (ALSH)

Pendant les vacances scolaires et les mercredis le goûter est fourni

L'inscription se fait sur <https://www.gestion-cantine.com> avant 13h chaque mardi et sera acceptée en fonction du nombre de places disponibles (40 places)

L'annulation de l'inscription se fait sur <https://www.gestion-cantine.com>, le nombre de place étant conditionné au nombre d'animateur, l'annulation se fait avant la date limite comme pour l'inscription à savoir avant 13h chaque mardi et avant 12h J-7 le lundi avant les vacances. Documents et informations sur le site <https://www.erceenlamee.fr/>

### DELAIS

Restaurant scolaire	Jour J à 9h fin inscription sur <a href="https://www.gestion-cantine.com">https://www.gestion-cantine.com</a>
ALSH mercredi	mardi à 13h fin inscription sur <a href="https://www.gestion-cantine.com">https://www.gestion-cantine.com</a>
ALSH vacances	Lundi J-7 à 12h fin inscription sur <a href="https://www.gestion-cantine.com">https://www.gestion-cantine.com</a>

### LES REGLES DE VIE DU POLE ENFANCE

1-Je suis poli avec mes camarades et le personnel	6-Je vais trouver l'adulte en cas de gros problèmes
2-Je fais attention aux autres dans mes paroles	7-Je garde le matériel et les plantations en bon état
3-Je prends en compte l'avis de mes copines et de mes copains	8-Je partage
4-Je résous mes petits problèmes en parlant	9-Je respecte les règles de sécurité
5-Je m'explique calmement	

En cas de non-respect du règlement, chaque agent d'animation utilise un carnet pour noter les infractions et faire un rappel du règlement. La sanction peut être immédiate, si l'infraction est considérée comme dangereuse pour autrui, le groupe d'enfant ou pour l'enfant lui-même. Si besoin l'enfant est convoqué par le coordinateur du Pôle enfance.

Dans les autres cas, l'équipe d'animation peut se réunir pour un conseil d'animateurs. Le conseil décide de la sanction à appliquer à l'enfant qui a commis une ou des infractions.

### LES SANCTIONS POSSIBLES :

- Réparation : l'enfant doit reconnaître sa faute et s'excuser ou demander pardon. Faire un geste sincère, d'apaisement ou de sécurité à l'intention de la victime.
- Entretien et avertissement oral du coordinateur du Pôle Enfance
- Information orale aux parents ou par un appel téléphonique
- Privation : certains droits de l'enfant sont compromis ou restreints
- Courrier aux parents sur le comportement et dernier avertissement.
- Convocation des familles en mairie

Toute inscription aux différents services du pôle enfance vaut acceptation du règlement intérieur

**CONTACTS** : En cas de problème voici vos interlocuteurs :

- Tienno GOHIER – Responsable du service enfance ALSH - 02.99.44.20.22 [alsh@erceenlamee.fr](mailto:alsh@erceenlamee.fr) (ALSH, garderie)
  - Maryline GUÉRIF PLOTEAU - Chargée de facturation - 02.99.44.30.16 [communication@erceenlamee.fr](mailto:communication@erceenlamee.fr)
  - Myriam RABANNE - Adjointe chargée de l'enfance - 02.99.44.30.16 [myriam.rabanne@erceenlamee.fr](mailto:myriam.rabanne@erceenlamee.fr)
  - Mairie L 9h/12h30 Ma 9h/12h30 & 13h30/16h30 Me 9h/12h30 J 9h/12h30 V 9h/12h30 & 13h30/19h ☎.02.99.44.30.16
- ✉ [accueil@erceenlamee.fr](mailto:accueil@erceenlamee.fr) (Transport)

Pour toute demande exceptionnelle merci d'envoyer un mail à [alsh@erceenlamee.fr](mailto:alsh@erceenlamee.fr) et à [accueil@erceenlamee.fr](mailto:accueil@erceenlamee.fr)

**HORAIRES**

	Ecole	Garderie	Repas	Activités	Garderie
Temps scolaire	JV	7h à 8h20 Accueil maxi>8h15	Mat 11h35 à 13h20 Été 11h45 à 13h20		16h15 à 18h30
	SF	7h à 8h30 Accueil maxi>8h25	Mat 11h50 à 13h10 Été 12h à 13h20		16h15 à 18h30
ALSH	Mercredis	7h à 8h	12h à 13h30	8h à 9h 9h à 17h 17h à 18h	18h à 18h30
	Vacances	7h30 à 8h	12h à 13h30	8h à 9h 9h à 17h 17h à 18h	18h à 18h30
Transport	Circuit 01			16h20 à 16h45	
	Circuit 02			16h45 à 17h15	

**TARIFS** en vigueur

- ✓ Repas Maternelle : 4.08 €  
Élémentaire : 4.14 €  
Non réservé : 5.52 €
- ✓ Transport ..... A l'année : 120 ou 122 euros
- ✓ Garderie ----- L'heure : 2.06 €.....Après 18h30 : 12.43 €/heure

**ALSH**

- sorties Moins de 20km ..... 3,47 €
- Plus de 20kms ..... 5,72 €
- Spectacle à l'ALSH..... 2,04 €
- Mini camps  
Mini-camp 3 jours..... 101.09 €
- Mini-camp 4 jours et plus..... 133.77 €

journée ou demi-journée selon quotient familial (cf grille ci-dessous)

TARIFS EN VIGUEUR :						
Quotient familial	Repas		Journée sans repas		½ Journée sans repas	
	Ercé Teillay	Hors commune	Ercé Teillay	Hors commune	Ercé Teillay	Hors commune
<b>QF&lt;485</b>	4.14 €	4.54€	5,22 €	5,74 €	3,31 €	3,64 €
<b>486&lt;QF&lt;540</b>	4.14 €	4.54€	6,26 €	6,88 €	3,97 €	4,36 €
<b>541&lt;QF&lt;700</b>	4.14 €	4.54 €	7,31 €	8,03 €	4,62 €	5,09 €
<b>701&lt;QF&lt;950</b>	4.14 €	4.54 €	8,35 €	9,17 €	5,29 €	5,82 €
<b>951&lt;QF&lt;1250</b>	4.14 €	4.54 €	9,40€	10,33 €	5,96 €	6,56 €
<b>1251&lt;QF&lt;1500</b>	4.14 €	4.54 €	10,43 €	11,48 €	6,61 €	7,27€
<b>1501&lt;QF&lt;2000</b>	4.14 €	4.54 €	11,48 €	12,63 €	7,27 €	8,00 €
<b>2001&lt;QF</b>	4.14 €	4.54 €	12,53 €	13,78 €	7,95 €	8,74 €

**ALSH Journée type**

- 7h30 à 8h00 Garderie
- 8h00 à 9h30 Accueil des enfants
- 9h30 à 12h Activités
- 12h à 12h15 Départ des enfants inscrits en 1/2 journée matin et arrivée des enfants inscrits en 1/2 journée après-midi avec repas
- 13h30 à 14h Départ des enfants inscrits en 1/2 journée matin avec repas et arrivée des enfants inscrits en 1/2 journée l'après-midi
- 14h à 17h Activités
- 17h00 à 18h Départ échelonné des enfants
- 18h à 18h30 Garderie